

Décision Générale colonial

Décision n° 691 du 30 mai 1953 :

n° 691

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 mai 1953
Numéro JO n° 8 du 01/07/1953	Date du numéro 1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du personnel employé à l'Hôpital Principal est fixé comme suit pour compter du 1er juin 1953 : Houssein Ahmed..... 6.000 francs Asselefeche Afrassa 6.500 — Novack Pierre. 20.000 — Ce salaire est exclusif de toute indemnité y compris celle pour charge de famille.